

# Mairie de La Rochette

## **BULLETIN MUNICIPAL** **2<sup>e</sup> semestre 2009 et 1<sup>er</sup> semestre 2010**

*(Imprimé par nos soins)*



\*\*\*\*\*

Le secrétariat de Mairie est ouvert: les lundis après-midi de 14 heures à 16 heures 30 ;  
les mardis matin, mercredis matin et samedis matin de 9 heures à 11 heures 30.  
**Permanence de Monsieur le Maire les 1<sup>er</sup> vendredis du mois de 17 heures à 19 heures**  
**(ou sur rendez-vous)**

Téléphone / Télécopieur de la Mairie : 04 92 52 37 59  
adresse e-mail: [villagedelarochette@wanadoo.fr](mailto:villagedelarochette@wanadoo.fr)  
Téléphone de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Avance : 04 92 50 20 50  
Téléphone de la Gendarmerie de La Bâtie-Neuve : 04 92 50 31 11

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2009 :**

Travaux divers: Des devis sont présentés concernant les travaux de la cure (ATS, Turbobatie et Masse Construction). Le devis de ATS est retenu pour la somme de 23 070€ H.T. Pour la rénovation de la dalle du réservoir du Puy, des subventions seront demandées (Agence de l'eau et Conseil Général).

Repas cantine: Le maire propose à l'assemblée de mettre en place une prestation de portage de repas aux enfants de la cantine scolaire de l'école de Petit Larra. Après avoir étudié les différentes possibilités, le conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- de mettre en place ce nouveau service,
- de choisir l'entreprise d'insertion "Comme par enchantement" pour cette prestation,
- d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante pour ce service qui démarrera le 7 décembre 2009 pour se terminer à la fin de l'année scolaire soit le 2 Juillet 2010.

Cette convention sera renouvelable tacitement pour chaque nouvelle année scolaire, mais pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties sous réserve d'un préavis de 3 mois.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

**Garderie du matin**: 0,80 € / **Garderie-cantine du midi**:3,60 € / **Garderie du soir**:1,10 € / **La journée complète**: 4,50 €.

Ecole: L'achat de 2 ordinateurs neufs est accepté; des devis sont demandés ainsi qu'une subvention au Conseil Général.

Ecole de La Batie-Neuve: Le maire explique aux conseillers "*que par délibération du 27 Juillet 2009, la mairie de La Batie-neuve a instauré, comme le prévoit la loi, une participation aux frais de fonctionnement pour chaque enfant inscrit dans leur établissement scolaire et domicilié dans une commune extérieure. A ce jour 12 enfants de La Rochette font partie des effectifs de La Batie-Neuve. La participation prévue est fixée à 200€ par enfant et par année scolaire, à partir de 2009-2010.*" Le conseil Municipal, après avoir analysé et étudié le modèle de convention, décide, à l'unanimité d'accepter de participer au fonctionnement de l'école de La Batie-Neuve. Le maire est autorisé à signer une convention pour chaque enfant concerné et pour la durée de sa scolarisation.

Assurance multirisques communale: Le Maire rappelle que notre contrat d'assurance multirisques communal signé avec la caisse d'assurances Groupama nécessite de fixer une nouvelle date terme au contrat. Après discussion , il est décidé de fixer la date terme du contrat au 31/12/2013 et d'autoriser le Maire à signer les pièces correspondantes.

Pose candélabre: Mr Eynaud Robert a donné son autorisation pour la pose du candélabre du Petit Larra en bordure de la nationale; une demande de déclaration de travaux auprès d'E D F est en cours.

Pâturages communaux: Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 Avril 2007, la commune a loué les terres pâturables communales aux agriculteurs intéressés. M.OLLIER J.P fait partie des agriculteurs concernés; or en date du 17 Juin 2009, M.OLLIER a transmis son

exploitation à son épouse Mme OLLIER Isabelle, suite à son installation en temps que jeune agricultrice. Suite à la demande de M. OLLIER J.P , le maire propose de transférer le bail de location des pâturages de M. OLLIER J.P à son épouse Mme OLLIER Isabelle, sous forme d'un avenant au bail de base, et avec pour date d'effet le 17 Juin 2009. Le conseil décide à l'unanimité d'accéder à cette demande, et autorise le maire à préparer cet avenant et à le signer avec les intéressés.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2010 :**

Mairie: Dans le cadre des travaux envisagés à la mairie, M. Dupont Germain (artisan) a apporté des informations au sujet du travail qu'il avait effectué dans le bâtiment (documents à l'appui, il a notamment indiqué les travaux de renforcements du plancher mairie/plafond salle des fêtes).

Travaux en cours: Les travaux ont débuté à la cure (écoulements des eaux pluviales, mur de clôture, jardin, peintures intérieures, porte du garage...). L'église est en train de se "faire une beauté": peintures intérieures.

Travaux à prévoir: Placoplatre pour le WC de la salle des fêtes. Gouttière à l'école. Plexiglas abribus en tôle de Petit Larra à changer. Arbres à couper à l'entrée du chemin communal/entrée M. FAZI. Caniveaux des chemins communaux à curer.

Colombarium: Un rendez-vous au cimetière pour trouver l'emplacement, et discuter du monument à ériger. Plusieurs entreprises funéraires ont été contactées pour obtenir des devis.

Subventions municipales: Le conseil Municipal décide de voter les subventions suivantes: Association des Loisirs Rochetins: 2 600 €. ACCA de La Rochette: 380€. ADMR: 1 000 €. Ligue contre le Cancer: 500 €.

Carrière: La Préfecture nous a envoyé un courrier expliquant que la carrière est actuellement exploitée illégalement.

Réseaux d'eau du Lotissement de La Fonze: Une réunion le vendredi 23 Avril à 19 heures a été organisée par la mairie en présence de tous les propriétaires concernés. Ils ont été informés de diverses malfaçons sur le réseau, ce qui a entraîné la non recevabilité des travaux par la Commune de La Rochette.

Vote des taxes locales: Le maire propose de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour l'année 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition et vote les taux suivants pour 2010:

Taxe d'habitation: 3,44 % (produit prévisionnel: 14438 €)  
Taxe foncière bâti: 2,46 % (produit prévisionnel: 10 915 €)  
Taxe foncière non bâti: 47,53 % (produit prévisionnel: 5 228 €)  
Taux relais: 4,13 % (compensation-relais: 99 368 €)

Budgets (en présence de M. OBADIA Percepteur): Les comptes administratifs 2009 et les budgets 2010, ainsi que les affectations correspondantes, sont présentés au Conseil Municipal. Le détail de ces comptes et budgets est disponible en mairie pour qui le souhaite. Après l'approbation des comptes de gestion, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés sauf le Maire qui ne prend pas part au vote (de par la loi). Les affectations de résultats sont votées à l'unanimité. Il est décidé de ne pas augmenter les impôts

locaux cette année. Les budgets sont votés à l'unanimité. Tous les membres du Conseil Municipal ont signé les pièces correspondantes.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Colonnes enterrées à Pont-Sarrazin: Depuis début Avril, 4 colonnes semi-enterrées ont été installées en bordure de la nationale, à la sortie du lotissement "La Fonze" afin de faciliter le tri sélectif. Celles-ci, d'une capacité de 5 M3 chacune, vont permettre la collecte des ordures ménagères, du verre, des emballages, et des papiers toutes les 3 semaines.

Nous invitons tous les habitants à utiliser ces colonnes aux mieux (tous autres déchets doivent être déposés à la déchetterie)

Les anciens" conteneurs "situés route de La Rochette vont être déplacés au village.

Les travaux de La Cure: Après une visite du bâtiment et de son "jardin", une réhabilitation de l'ensemble a été décidée par le Conseil Municipal. Les travaux réalisés par l'entreprise ATS sont en cours. Le cadre accueillant permettra à une famille de profiter de notre bon air (!) et la location apportera un revenu supplémentaire à la commune (voir détail des travaux ci- dessus).

Les travaux de l'Eglise: Afin de fêter les 200 ans de notre église, il a été décidé une rénovation intérieure de celle-ci. Les travaux confiés à l'entreprise Giraud-Sauveur de La Bâtie-Neuve sont en cours de réalisation. La commémoration du bicentenaire, à laquelle toute la population est cordialement conviée, aura lieu,dans le cadre "de la journée du patrimoine", le dimanche 19 Septembre 2010. Le programme de cette journée organisée par la mairie en collaboration avec "Les Loisirs Rochetins" sera diffusé ultérieurement.

Association des Loisirs Rochetains : L'association a tenu son assemblée générale le 5 Mars 2010. Après avoir fait le bilan de toutes les animations de l'année écoulée, un nouveau bureau a été élu (la présidente actuelle ne souhaitant pas renouveler son mandat) :

Président: M. LAMBERT Bruno.

Vice-Président: M. ESTACHY Luc.

Trésorière: Mme BONNENFANT Béatrice

Ainsi que 10 membres. Toutes les personnes souhaitant se joindre à eux seront les bienvenues.

#### **Calendrier de l'année 2010:**

- 1er Mai: Voyage du 3<sup>o</sup> âge.
- 4 Juillet: Méchoui sur le Chapeau de Napoléon
- 19 Septembre: Journée du Patrimoine (en collaboration avec la mairie).
- 3 Octobre: Bowling pour les ados.
- 20 Novembre: Soirée Beaujolais Nouveau.
- 12 Décembre: Noël des enfants

Rencontre avec Monsieur Le Préfet: Le Maire, Jean BERNARD-REYMOND, et l'équipe municipale, ont reçu en mairie Monsieur Le Préfet à l'occasion de sa visite sur le canton. Cette visite aura permis au Préfet de mesurer l'attachement de la population à cette commune. Sa situation géographique ayant des avantages, comme le nombre important d'entreprises ou d'artisans sur le territoire (une trentaine), mais aussi des inconvénients, comme la fuite des enfants scolarisés vers Gap. Les élus ont fait ressortir comme autre problème la zone d'ombre dans le cadre du haut débit sur le haut de la commune. Le problème de l'assainissement et le projet d'une nouvelle mairie ont également alimenté les discussions avec Le préfet, ainsi que les difficultés rencontrées par les agriculteurs. La question de la Communauté d'agglomération a été largement débattue.

Déneigement: le Conseil Municipal est conscient des problèmes occasionnés par l'hiver particulièrement rude que nous avons subis. Tous les moyens dont nous disposons ont été mis en place afin de satisfaire au mieux chacun des administrés.

Chiens errants: Il nous a été rapporté que des chiens errants circulant sur la commune, risquaient d'occasionner des désagréments. Dans un souci de bonne cohabitation nous rappelons que les chiens doivent être surveillés ou tenus en laisse sous la RESPONSABILITE de leur propriétaire.